

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

N°
Séance du lundi 31 mai 2021

**PARTICIPATION FINANCIERE DE 405 978 EUROS EN FAVEUR DES
CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE HAUT-RHINOIS
ANNEE 2021**

Présidence de :

PRESENTS :

EXCUSES :

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L2112-2 du Code de la Santé Publique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 Politique de la solidarité,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-6 du 15 février 2021 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2021,
- VU les budgets prévisionnels 2021 pour le fonctionnement des cinq Centres de Planification et d'Education Familiale haut-rhinois soumis par les centres hospitaliers auxquels ils sont adossés,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention pour le Centre de Planification et d'Education Familiale du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site d'ALTKIRCH en date du 26 février 2001 et ses avenants,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles du 10 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les participations financières nécessaires au fonctionnement de cinq Centres de Planification et d'Education Familiale haut-rhinois adossés à des centres hospitaliers pour un montant total de 405 978 €, selon le détail précisé en annexe,
- prélève les crédits correspondants sur l'opération P112O001 (65-6568-411),
- autorise le versement trimestriel des participations financières dues aux cinq centres hospitaliers haut-rhinois pour le fonctionnement des CPEF y adossés,
- approuve et autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant 2021 à intervenir avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site d'ALTKIRCH ci-annexé.